

Handicap et entreprise

6 % : c'est le pourcentage minimum de salariés handicapés que doivent employer les entreprises privées de 20 salariés et plus.

Toutes les formes d'emploi sont prises en compte :

- les CDD, les CDI, les contrats d'alternance, les parcours emploi compétences (PEC), les contrats d'intermittents ;
- les contrats de mise à disposition par une entreprise de travail temporaire ou par un groupement d'employeurs ;
- les stages rémunérés ou non et les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP).

Le maintien dans l'emploi est un levier important.

En étant accompagnés, vos collaborateurs handicapés seront rassurés et encouragés à déclarer leur handicap.

En savoir +
www.agefiph.fr

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Le handicap en situation professionnelle

De quoi parle-t-on ?

Souvent stéréotypé, pour ne pas dire caricaturé, par un fauteuil roulant, une canne blanche, la propension à être absent ou encore le manque de qualification professionnelle, **le handicap englobe, dans la réalité, une grande diversité de situations.**

Petite mise au point

- Près de **80 %** des handicaps ne sont pas immédiatement visibles.
- Moins de **3 %** des personnes handicapées utilisent un fauteuil roulant.
- 85 %** des handicaps arrivent en cours de vie.
- 15 %** des handicaps viennent de la naissance ou de l'enfance.

Cinq types de handicap

Bien que chaque personne et chaque situation soient différentes, il existe une typologie des handicaps qui permet de donner un premier éclairage sur la diversité de ses expressions.

Le handicap sensoriel. Il se manifeste par des difficultés liées aux organes sensoriels : handicap visuel (pour les personnes aveugles mais aussi, dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes) et handicap auditif avec difficultés, ou non, à oraliser.



Le handicap moteur. Il se caractérise par une aptitude limitée à se déplacer, à exécuter des tâches manuelles ou à mouvoir certaines parties de son corps. Le handicap moteur peut toucher un ou plusieurs membres voire l'ensemble du corps. La déficience motrice peut être légère (rhumatisme, arthrose) ou plus lourde (hémiplegie, paraplégie).

Les maladies invalidantes. Il s'agit des maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses (allergies, diabète, hémophilie, cancer...). Elles peuvent être momentanées, permanentes, évolutives.



Maladie invalidante

Maladie cardio-vasculaire

Allergie

Le handicap psychique. Il est la conséquence de diverses maladies comme :

- les troubles de la personnalité,
- les pathologies dues aux traumatismes crâniens, aux accidents vasculaires cérébraux, aux maladies neurodégénératives, au burnout...
- les dépressions, la schizophrénie, les dépendances...



Le handicap psychique se traduit par un dysfonctionnement de la personnalité, caractérisé par des perturbations chroniques ou durables du comportement et de l'adaptation sociale.

Le handicap mental ou déficience intellectuelle. Il se traduit par des difficultés à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition. Les incapacités qui en découlent peuvent avoir des degrés différents et perturber l'acquisition de la mémorisation des connaissances, l'attention, la communication, l'autonomie sociale et professionnelle.



Bon à savoir

La loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 modifie l'obligation des entreprises en matière d'emploi des travailleurs handicapés. Elle entre en application à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le taux d'emploi des personnes handicapées reste fixé à 6 %, mais les modalités de calcul évoluent. Les équipes de l'Opcommerce sont à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans ces changements.